

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



15^e SESSION PLENIERE
CG(15)14REP
15 avril 2008

Consommation responsable et finance solidaire

Pauline Dee, Royaume-Uni (L, GILD)

Exposé des motifs
Commission de la cohésion sociale

Résumé :

Une prise de conscience se développe en Europe sur la nécessité d'intégrer des valeurs sociales dans les choix de consommation et d'épargne individuels et collectifs qui portent sur des produits locaux, socialement labellisés ou des placements financiers éthiques.

Les initiatives citoyennes se multiplient, parmi lesquelles les épiceries solidaires, les coopératives et entreprises d'insertion qui promeuvent l'inclusion sociale, le micro-crédit social, les partenariats locaux et solidaires entre producteurs et consommateurs, les groupes d'achat solidaires et structures d'échanges non monétaires organisées à un niveau local.

Le présent rapport décrit ces pratiques tout en montrant comment les gouvernements locaux et régionaux peuvent agir au sein même de leurs administrations par le biais de la commande publique, en responsabilisant les entreprises et en intervenant pour soutenir les personnes économiquement fragiles.

R : Chambre des régions / L : Chambre des pouvoirs locaux
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique du Congrès
PPE/DC : Groupe Parti Populaire Européen - Démocrates Chrétiens du Congrès
SOC : Groupe Socialiste du Congrès
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
HISTORIQUE	5
1. CONSOMMATION INSTITUTIONNELLE RESPONSABLE	7
1.1. Commande publique, clauses sociales des marchés publics, sociolabels et autres certificats	7
a. <i>Responsabilité de la production éloignée</i>	7
b. <i>Pratiques sociales internes</i>	8
c. <i>Clauses sociales dans les marchés publics</i>	9
d. <i>Favoriser l'accès des petites entreprises aux marchés publics : l'allotissement par co-construction de l'offre et de la demande</i>	9
1.2. Soutien financier : subventions publiques conditionnées à la responsabilité sociale des entreprises	9
2. CONSOMMATION INDIVIDUELLE RESPONSABLE ET SOUTIEN DES AUTORITES LOCALES ET REGIONALES	10
2.1. Le consommateur-citoyen à la fois producteur et consommateur	10
2.2. Pratiques citoyennes équitables et responsables	10
a. <i>Epargne solidaire</i>	10
b. <i>Circuits courts : du producteur au consommateur</i>	11
c. <i>Soutien aux associations de consommateurs</i>	11
2.3. Des pouvoirs publics promoteurs aux pouvoirs publics partenaires	11
a. <i>Responsabilité sociale partagée des acteurs économiques et mise en commun d'outils et d'espaces</i>	12
b. <i>Création de monnaies complémentaires</i>	12
3. SOUTIEN A L' ACCES A LA PRODUCTION/CONSOMMATION POUR LES PERSONNES QUI EN SONT ELOIGNEES	13
3.1. Production d'activités ou insertion active, ou comment aider les individus à devenir responsables de leur propre vie	13
3.2. Réinsertion active : micro-crédit et microfinance	14
a. <i>1er niveau du micro-crédit : le micro-crédit social et traditionnel</i>	14
b. <i>2e niveau du micro-crédit : le micro-crédit professionnel</i>	14
c. <i>Microfinance</i>	14
3.3. Structures coopératives d'activités ou couveuses d'entreprises	15
3.4. Entreprises d'insertion	15
3.5. Établissements et services d'aide par le travail pour personnes handicapées	15
3.6. Consommation des populations économiquement et socialement fragilisées : les épiceries solidaires	16
3.7. Services sociaux d'intérêt général	16
4. STRUCTURES D'APPUI ET DISPOSITIFS JURIDIQUES	16
4.1. Outils	16
4.2. Réseaux	17

5. PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT POUR LES POUVOIRS PUBLICS.....	17
5.1. Préconisations au niveau local	17
5.2. Préconisations au niveau national	18
5.3. Préconisations au niveau européen	18
CONCLUSION.....	19

INTRODUCTION¹

Les termes de « consommation responsable » réunissent un ensemble de pratiques d'achat déterminées par des styles de vie et des choix de (non)consommation dont la caractéristique commune est d'intégrer des valeurs socialement positives dans le comportement économique individuel ou collectif.

Selon les valeurs à partir desquelles ce parcours est entrepris, dont la nature est essentiellement culturelle, les acteurs eux-mêmes donnent des noms différents à ces pratiques : consommation *alternative, éthique, équitable, solidaire, critique, responsable, durable, éco-responsable* etc. ou ne les nomment pas.

La plupart de ces consommateurs adoptent un comportement « responsable » plus ou moins sporadiquement. Sans pour autant l'afficher, ils contribuent fortement à ce que le mouvement se diffuse, non seulement quantitativement, mais en faisant depuis toujours de la consommation un thème des conversations quotidiennes. L'exemplarité est un fort levier au sein d'une communauté qui cherche des repères de bon sens.

La proportion de la consommation responsable est difficile à estimer car nous ne disposons que d'évaluations partielles dans des secteurs spécifiques (par ex. dans les *achats biologiques, le commerce équitable, la finance éthique*). Il est impossible de mesurer le non-achat sauf en cas de *boycott*.

Une partie de ces pratiques fonctionne sans argent comme médiateur de l'échange ; c'est le cas des *banques du temps, du troc, des échanges de services, du volontariat, etc.* alors que d'autres telles que les *achats de proximité* ou d'occasion ou privilégiant les *petits producteurs locaux* ne se distinguent pas du commerce en général.

Le tableau complet de ces pratiques nombreuses qui s'inscrivent dans la consommation responsable est délicat à réaliser car les frontières sont floues selon les indicateurs. En particulier, la division traditionnelle entre producteurs et consommateurs est en train de s'estomper et élargit considérablement les perspectives novatrices. Les personnes disposent de moyens de plus en plus variés et complexes pour fournir eux-mêmes des produits et des services au-delà de leur propre usage et le surplus de leurs activités peut être rémunéré (*prosumer (producer/consumer) ou consom'acteur*).

Pour nombre de producteurs la mise à disposition gratuite est un plaisir en soi, bien que ces pratiques courantes dans la domaine de la musique, l'image, la communauté du logiciel libre, l'économie du don ne soient pas toujours liées à des motivations éthiques. Le web2.O, avec son modèle UGC (« User Generated Content ») produit des sites internet dont le contenu est apporté et réactualisé par les usagers, ce qui sécurise paradoxalement l'information et assure sa réactualisation en temps réel : l'exemple le plus connu est le Wikipédia, site gratuit et ouvert à tous, mis à jour comme n'importe quelle encyclopédie réactualisée par une équipe salariée. Beaucoup s'accordent à dire que l'information de demain sera délivrée par ce type d'outil, aux dépens de la presse écrite et des médias à la ligne éditoriale souvent sous le contrôle idéologique des actionnaires majoritaires.

Ce qui est certain, c'est que ce mouvement visant la mise à disposition gratuite ou d'échange de biens et de services, bien qu'actuellement minoritaire, est en croissance rapide, car l'idée de *consommation responsable* s'inscrit dans la modernité la plus récente, là où le pouvoir du

¹ Le Secrétariat du Congrès souhaite remercier Mme Pascale DELILLE, consultante, pour la rédaction de ce rapport.

consommateur s'accroît tout en intégrant la globalisation, la démocratie et l'accès généralisé aux informations.

HISTORIQUE

Liberté de choix

Pour les consommateurs européens, la possibilité de choisir sur son marché se généralise à partir de l'après-guerre à l'Ouest et vers la fin du siècle dernier à l'Est.

Par rapport au marché, la liberté de choisir des acheteurs est affectée non seulement par leur niveau économique (qui doit être suffisant pour accéder au marché et y effectuer des choix), mais aussi par l'information sur les produits. Le marketing interprète superficiellement les besoins mais n'induit pas les innovations radicales du système qui seraient nécessaires.

Information

C'est sur l'information quant à la qualité des produits que les demandes des consommateurs ont changé au fil du temps : la qualité d'un objet ne se limite pas à ses propriétés, qui sont intrinsèques, mais s'étend à la réponse aux questions posées sur cet objet.

Philanthropie

Jusqu'à l'après-guerre mondiale, la plupart des biens de consommation étaient fournis par un système de production-distribution et identifiés à partir du lieu d'origine selon un schéma de consommation traditionnel. Les informations, qui circulaient depuis le début du siècle sur les conditions de travail dans les pays colonisés, n'étaient pas reliées à un produit par le consommateur. Elles étaient souvent véhiculées par les églises et les écrivains et c'est par esprit humanitaire que les organisations religieuses et non-gouvernementales (ONG) ont commencé à s'occuper des petits producteurs et de la question du « Tiers-Monde ».

Trade, not aid

Dans les années Soixante, le processus de décolonisation suscite chez les citoyens une réflexion sur fond de souffrance et de culpabilité. En effet, quelques années après que la FAO (1960) ait alerté l'opinion mondiale sur la faim dans le monde, le groupe d'achat néerlandais du sucre de canne par son slogan « *Trade, not aid* » crée un lien entre commerce et consommation des pays riches dans un esprit d'équité et de respect en abandonnant l'idée de charité. Dès 1965, les ATO « *Alternative Trade Organisations* », puis en 1969, le mouvement mondial du Fair Trade et des Boutiques du Monde émergent et se diffusent.

Boycott

Fin années 1960, simultanément avec le débat sur la liberté autour de la guerre du Vietnam, du Printemps de Prague, du mouvement des étudiants en France, débutent des boycotts contre les produits provenant des pays non démocratiques et Coca Cola en tant que fournisseur de l'armée américaine. La politique est reliée à la consommation.

Environnement

« *Les limites du développement* », publié en 1971 par le Club de Rome², est suivi par la première crise pétrolière en 1973. De plus, une partie croissante de la population conteste la surconsommation, fuie à la campagne ou en Inde, mais on n'arrête pas pour autant de consommer, bien au contraire! On commence simplement à se préoccuper de l'environnement en renversant les idées acquises, notamment sur l'opposition nature/culture. La nature traditionnellement hostile, contre laquelle il faut lutter et que l'on se doit de conquérir, devient alors une amie fragile. L'enseigne « *Body Shop* » née au Royaume-Uni en 1976 s'en fait

² Le Club de Rome est un groupe de réflexion non gouvernemental, global, à but non lucratif et un centre d'innovation et d'initiative réunissant scientifiques, économistes, hommes d'affaires et chefs d'Etat.

l'interprète et développe un marché de 1.200 produits actuellement vendus dans 2.100 magasins de 55 pays.

Qualité perçue et styles de vie

Dans les années 1980 le questionnement sur la qualité se déplace des moyens au résultat de la consommation. Les styles de vie s'affichent dans des habitudes de consommation censées refléter le niveau de vie relié dans l'imaginaire collectif au prix. (Le fétichisme des biens marchands cède à la séduction de l'image créée par les marques pour que les acheteurs s'y identifient). A la « qualité intrinsèque » se substitue la « qualité perçue », qui domine le marketing et s'empare de la communication audio-visuelle.

La sécurité

Après la découverte en Angleterre (1986) du premier cas de la maladie dite de la « vache folle », l'épidémie ESB touche les pays développés. Ulrich Beck³ formule alors sa théorie de « la société du risque ». La Communauté économique européenne s'attache à promouvoir la sécurité comme élément de la qualité fondamentale des produits, qui avait à peine été abordée dans les droits des consommateurs reconnus en 1985 par les « Lignes-guides pour la protection des consommateurs » des Nations Unies visant plutôt à rendre le marché global plus équilibré.

Boycott des marques et émergence du « low cost »

Le mouvement pour le commerce équitable s'organise au niveau mondial (IFAT, 1989). Le courant social se développe grâce à l'Internet notamment. Les compagnies internationales sont les principales cibles des boycotts en raison de leur comportement dans les pays sous-développés (groupe Nestlé, par exemple). De nombreuses marques subissent un boycott pour raisons sociales (groupe NIKE par rapport au travail des enfants). Le prix est dissocié de la qualité. Le « low cost » est de mieux en mieux conçu et fabriqué dans de bonnes conditions d'autant plus que certaines entreprises (IKEA, par exemple) affichent leur responsabilité sociale et environnementale.

Relais institutionnel

La mondialisation est contestée (Seattle, 1999), ce qui amène les Nations Unies à ajouter, en 1999, le droit au développement durable aux « Lignes-guide pour la protection des consommateurs » en vue des objectifs du Millénaire pour le développement. Après des hésitations, l'ISO (*International Standard Organisation*) ouvre ses portes aux parties prenantes pour que gouvernements, ONG, travailleurs et consommateurs élaborent ensemble, avec les entreprises, les contenus de la « co-responsabilité sociale ».

Les autorités locales et la socio-responsabilité : la lente « reconquête »

Validation du mieux disant social dans la commande publique par la Cour de Justice Européenne.

Deux jugements de la Cour de Justice Européenne font date en matière de pratique responsable des autorités publiques. En 1988, l'Arrêt *Beentjes* (Pays-Bas) valide la possibilité par les acheteurs publics d'exiger l'emploi de chômeurs comme condition d'exécution d'un marché public. En 2000, la Commission européenne intente une action à l'encontre de la Région française du Nord Pas-de-Calais, accusée d'avoir inclus des critères sociaux (dispositif de lutte contre le chômage) dans les critères d'attribution d'un marché public. La Cour Européenne donne raison à la région, ce qui ouvre la voie à l'évaluation des offres selon leurs performances sociales au stade de l'attribution d'un marché public.

³ Beck, Ulrich (2001), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris: Editions Auber.

Relocalisation de l'économie et préservation de la biodiversité économique

Par ailleurs, l'engouement croissant pour le développement durable jette un éclairage par effet rebond sur la responsabilité et la durabilité en matière sociale et économique, qui sont devenues les deux autres piliers du développement durable.

La généralisation du bilan carbone donne des arguments aux partisans de la relocalisation de l'économie (produire localement, autant que faire ce peut, ce qui sera consommé localement) d'autant plus que les gisements d'emplois se situent dans les petites unités de productions ou dans les services et la construction, difficilement délocalisables. Cependant, le mythe de la région compétitive dans la mondialisation, hébergeant des activités à hautes valeurs ajoutées, portées par des multinationales mobiles et versatiles qu'il faut séduire à la vie dure. Les méthodologies et les forums sur la viabilité de la relocalisation de l'économie se répandent⁴.

L'idée de libre concurrence est aussi mise en tension par les productions à bas coût issues de pays qui ne respectent pas les droits sociaux, alors que la commande publique ne peut officiellement appliquer de préférence locale. Mais de nombreuses entreprises évoquent désormais la « préférence communautaire » au nom de la responsabilité sociale des entreprises.

Notion de « défaillance du marché » et de correction de ces insuffisances par les autorités publiques

Dans les dernières directives communautaires sur les aides d'Etat actuellement en concertation, les pouvoirs locaux récupèrent une marge de régulation et la possibilité de soutenir les maillons faibles du marché pour une meilleure cohésion sociale. Nous assistons donc à une véritable reconquête de la possibilité d'exercer une régulation politique sur le système économique au plus grand bénéfice des territoires et des populations.

1. CONSOMMATION INSTITUTIONNELLE RESPONSABLE

La consommation responsable s'inscrit dans un processus global à un moment du cycle de vie des produits (production, distribution, consommation, recyclage) et des services. Mais la responsabilité sociale doit s'exercer le long de toute la chaîne car une action ciblée sur un seul de ces moments serait très insuffisante.

Les marchés publics représentent entre 10 et 15% des PIB nationaux des pays européens. Ils peuvent donc impulser un vrai appel à l'éthique auprès des entreprises qui répondent à leurs appels d'offres. Leurs pratiques ont aussi vocation à l'exemplarité pédagogique s'ils prennent le temps de bien communiquer sur leur choix, pour un effet incitatif optimal auprès des populations administrées.

1.1. Commande publique, clauses sociales des marchés publics, sociolabels et autres certificats

a. Responsabilité de la production éloignée

Les autorités locales peuvent agir par le biais de la commande publique en incitant les entreprises à enquêter auprès de leur sous-traitants, selon les normes de l'Organisation Internationale du Travail, voire leur proposer de souscrire à un label international, comme la norme SA8000 (www.cepaa.org).

⁴ Mouvement « Slow Food » www.slowfood.com d'origine italienne, qui s'est internationalisé, économie circulaire intégrée de portée internationale de Gunther Pauli www.zeri.org (Zero Emissions Research and Initiatives), réseau REPAS français www.reseautrepas.free.fr, dont fait partie la coopérative ARDELAINÉ en Ardèche.

En dehors de ce label, une démarche isolée soulève le problème du contrôle qui constitue le maillon faible des dispositifs locaux. En effet, souvent les sous-traitants ont eux-mêmes des sous-traitants sur lesquels l'entreprise responsable en dernier ressort n'a plus aucune prise : on parle de démarche progressive dans ce domaine par la mise en place d'une traçabilité sociale. C'est pourquoi, les acheteurs publics ont intérêt à se regrouper (dans des centrales d'achat, par exemple) et à harmoniser leurs pratiques, ce qui permet de diminuer les coûts d'une demande de contrôle (auprès d'une organisation de commerce équitable, par exemple) et de faire masse auprès des entreprises pour les motiver à adopter ce type de démarche.

A titre d'exemple, la Ville de **Munich** a lancé une campagne contre le travail des enfants avec des ONG et le réseau « Agenda 21 Coordination One World » Un document a été élaboré pour permettre aux entreprises d'auditer leurs sous-traitants sur ce sujet et un contrôle indépendant a été demandé à une organisation de commerce équitable.

En **Toscane**, à l'initiative de la Région, une commission éthique régionale s'est constituée avec des associations de communes, de consommateurs, d'employeurs, des ONG, l'inspection du travail, des associations d'immigrés, des syndicats, etc, pour des séances de travail sur la responsabilité sociale et environnementale. La Région prend en charge 50% des frais engagés par les entreprises lors de leur certification SA8000. Cette commission finance aussi des études sur les pratiques de délocalisation et le respect des critères sociaux par les sous traitant (Fabrica Ethica : www.fabricaethica.it)

b. Pratiques sociales internes

Les pouvoirs publics peuvent soutenir une politique de non-discrimination surtout dans le domaine des services (en joignant par exemple à l'appel d'offre, un questionnaire sur les pratiques en cours dans l'entreprise). Ils peuvent aussi proposer un accompagnement, une formation aux pratiques non discriminantes en travaillant sur les représentations et les préjugés dans la relation au public/clientèle, lors de l'embauche et de la répartition et de l'organisation du travail au sein d'un service.

Les pouvoirs publics ont la possibilité de demander des bilans sociétaux créés par les organisations européennes pertinentes. Les régions cofinancent de plus en plus ce type de démarche chez les PME, ce qui a au moins une valeur pédagogique, même si ce n'est pas contraignant. De plus, ces bilans sociétaux fournissent de nombreuses données quantitatives qui pourraient donner lieu à la création de nouveaux indicateurs de développement humain pour éclairer l'orientation des politiques publiques s'ils sont uniformisés.

Le « *Global Reporting Initiative* » (www.globalreporting.org) dont le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) est partenaire a d'abord été créé pour les grandes entreprises, mais une version est désormais adaptée aux petites. Ce rapport permet de réunir pouvoirs publics et entreprises, ainsi que toutes les parties de la société civile concernées par la production autour d'une grille d'évaluation de critères sociaux et environnementaux.

En **Belgique**, le premier socio-label européen a été créé en 2002 par une législation belge dans le but d'assurer des conditions de travail décentes tout au long de la chaîne de production, du territoire européen aux sous-traitants des pays du sud. L'entreprise remplissant ces conditions dépose sa demande. Une organisation multipartite, ONG, pouvoirs publics, consommateurs, employeurs et syndicats, vérifie si la déclaration coïncide avec la réalité et le ministère de tutelle accorde le label pour 3 ans. Des contrôles et des sanctions sont prévus pendant toute la durée du label (www.label-social.be).

c. Clauses sociales dans les marchés publics

De telles clauses peuvent intervenir au niveau des conditions d'attribution (et font donc partie de l'objectif du marché) ou des conditions d'exécution du marché public (ne font pas partie des critères de sélection du marché mais sont rendues obligatoires lors de sa mise en œuvre).

En **France**, le nouveau Code des marchés publics permet d'affecter une part du marché à la performance sociale en matière d'insertion pour des publics en difficulté sociale, à condition que le marché intègre la notion d'insertion. Sinon l'insertion est réalisée par le biais des conditions d'exécution du marché avec obligation faites aux entreprises retenues de réserver un certain pourcentage du nombre d'heures totales à une population identifiée comme socialement défavorisée.

En **Catalogne, Espagne**, les administrations du gouvernement régional ont l'obligation de réserver 20% de leurs marchés à des entreprises d'insertion ou d'aide par le travail : un site (www.comprasocial.net) regroupe sur un même portail les entreprises à plus value-sociale de la Région, y compris celles du commerce équitable.

d. Favoriser l'accès des petites entreprises aux marchés publics : l'allotissement par co-construction de l'offre et de la demande

La commande publique peut servir à privilégier l'activité locale pour prévenir chômage et délocalisations. La possibilité d'allotir des marchés publics permet d'en découper une partie pour l'adapter aux PME. Au préalable, il y a dialogue entre les parties prenantes pour connaître les possibilités de réponses du marché local et prévenir les marchés infructueux. Le lot peut aussi comporter des critères sociaux et/ou environnementaux et s'il n'y a pas de réponse sur ce segment précis, le reste du marché peut malgré cela être fructueux. Cette pratique participe à la préservation de la biodiversité économique (ou *écodiversité*) et au dialogue social.

La Commission Européenne se préoccupe depuis peu de la place des PME et de leurs accès à la commande publique, même si elle interdit toujours la préférence locale. La Directive sur les PME sera présentée en juin 2008 par la Commission européenne. Elle vise surtout à promouvoir l'accès préférentiel (ce terme n'est plus prohibé dans le langage européen) des PME aux marchés publics européens et au marché communautaire en général, en proposant un cadre pour la Société Privée Européenne (SPE) destiné aux petites sociétés non cotées.

En Grande-Bretagne, un groupe de travail sur l'achat durable a identifié la nécessité d'encourager les PME à soumissionner aux appels d'offre publics car la relocalisation de l'économie est un des critères de la durabilité. Un guide à leur usage a été créé «E-training package » disponible sur le portail de l'agence anglaise de l'achat public.

1.2. Soutien financier : les subventions publiques conditionnées à la responsabilité sociale des entreprises

Une pratique émergente des régions européennes est de conditionner l'aide financière aux entreprises par contrat d'engagement réciproque. Le nombre d'emplois créés est stipulé et s'ils sont prématurément supprimés, l'entreprise doit rembourser. De même si elle se délocalise (tout ou une partie de ses activités), etc.

Les aides peuvent même être transformées en prêts remboursables sauf si les entreprises prennent d'emblée des caractéristiques à plus-value sociale ou environnementale : une manière originale de les obliger à se formater socialement responsables avant même leur démarrage.

Ces mesures sont efficaces dans la prévention des effets secondaires socialement délétères des délocalisations de la production.

2. CONSOMMATION INDIVIDUELLE RESPONSABLE ET SOUTIEN DES AUTORITES LOCALES ET REGIONALES

2.1. Le consommateur-citoyen à la fois producteur et consommateur

Un consommateur responsable est un acteur en capacité d'interagir sur son environnement sociétal en faisant des choix en accord avec son niveau de conscience et d'information quant aux produits et services qui lui sont proposés. Cela présuppose d'avoir dépassé le stade de la survie économique. Par contre, la solidarité peut s'exercer dans la mutualisation de moyens de qualité pour satisfaire autant que faire se peut les besoins vitaux.

Le problème contemporain réside dans la surabondance d'une population surqualifiée détenant savoir-faire et connaissance sans possibilité de l'exprimer socialement, alors qu'en effet miroir de plus en plus de besoins élémentaires et à fortiori secondaires restent insatisfaits faute de moyens financiers. D'un côté, nous avons une société riche et très compétente dont on restreint la capacité de services et de production faute de moyens et de débouchés solvables, alors que les précarisés, exclus du banquet de la grande consommation, ne cessent d'augmenter.

Par ailleurs, il n'est pas suffisant de pratiquer une consommation irréprochable, si par son activité on contribue directement ou indirectement à produire un effet social pervers. D'où l'importance de lieux d'échanges et d'informations ou de pratiques démocratiques participatives pour que chacun puisse prendre du recul et réfléchir au contexte sociétal dans le quel s'inscrit son activité.

Un consommateur responsable est donc un citoyen actif, à la fois émetteur d'activités qui répondent à un besoin (activités rémunérées et activités dites bénévoles) et récepteur/bénéficiaire de produits et services, dont il compare les répercussions sociales et environnementales :

- pour les produits à toutes les étapes de leurs cycles de vie, de leur production au recyclage ;
- pour les services, les conditions sociales (type de contrats, rotation des employés, non discrimination à l'embauche et dans l'organisation, etc.) : souffrance au travail dénoncée par des films et reportages, « burn out » chronique de certaines professions, personnes maintenues dans une insécurité sociale croissante et considérées comme une simple variable d'ajustement.

Que peuvent faire les autorités locales pour accompagner les pratiques responsables de leurs administrés, voire leur proposer des lieux d'activités et d'engagement à « haute qualité sociale » ?

2.2. Pratiques citoyennes équitables et responsables

a. *Epargne solidaire*

De plus en plus d'épargnants sollicitent leurs banques pour placer leur argent de façon socialement utile : les critères éthiques de l'ISR (investissement socialement responsable) étaient laissés à l'appréciation des banques elles-mêmes, qui se servaient des notations effectuées par des agences spécialisées sur des fonds éthiques (actions d'entreprises principalement) pour construire avec ces fonds leurs propres produits de placements solidaires. Des mécanismes d'attribution plus directs comme les comptes d'épargne solidaires ou les achats directs de parts sociales peuvent profiter à des actions de solidarité en faveur de publics défavorisés, de construction de logements sociaux, etc.

Les grandes orientations restent le développement local ou de pays du Sud par des programmes de micro-crédit, l'environnement, le social, l'absence de pratiques sociales ou technologiques réprouvées, l'exclusion des entreprises fabriquant des produits nuisibles (tabac, armement, pesticides, etc.).

Les pouvoirs publics s'impliquent d'une manière croissante dans la finance solidaire

- d'abord parce que la microfinance (voir chapitre 3) aide les populations en difficultés à se développer sur le territoire au plus grand profit du tissu local ;
- ensuite à cause du développement des « hedges funds », « l'épargne salariale », leur réplique en France ou « l'épargne pension ISR » en Belgique, qui sont supposés remplacer à terme les retraites par répartition. Pour les économistes A. Landier et D. Thesmar, « l'actionnariat salarié est trop conditionné aux résultats de l'entreprise, faisant prendre aux salariés plus vulnérables un risque dont ils sont normalement protégés. » De plus, il nuit aux mécanismes de protection sociale car il n'est pas soumis à cotisations.

Un projet de loi a été déposé en Belgique pour réguler l'épargne pension ISR avec des critères de développement durable. En France, la loi permet d'investir 5 à 10% de ces fonds dans des entreprises de l'économie solidaire dont elle définit les caractéristiques. Cependant certains dénoncent ces orientations comme des leurres destinés à maquiller la remise en cause par ces produits de l'acquis social fondamental que représentait le droit à la retraite par répartition solidaire intergénérationnelle.

b. Circuits courts : du producteur au consommateur

Le réseau international qui fédère les pratiques agricoles, le plus souvent biologiques, organisées à la demande des consommateurs est le réseau URGENCI. Les usagers organisent la distribution et souvent préfinancent la production, partageant ainsi le risque financier avec l'agriculteur, qui répond à leur cahier des charges.

Des organisations de soutiens solidaires permettent aux personnes socialement en difficulté d'accéder à ce type de production par des fonds de soutien solidaire (mutualisation des surcoûts) ou la valorisation du temps passé à aider l'agriculteur, convertie en avoir sur la production.

L'aide publique locale peut prendre la forme de prêts de terrains ou de salles, ou de subventions pour supporter le coût des paniers pour les populations en difficulté en leur assurant ainsi une nourriture saine tout en contribuant à sécuriser l'association. L'aide publique nationale ou régionale peut consister à prendre en charge des formations d'agriculteurs biologiques.

En Italie, les groupements d'achats solidaires (coopératives de consommateurs) font des commandes groupées pour bénéficier de prix plus intéressants sur des produits bio ou de grande qualité ; elles n'ont pour l'instant que peu de relations avec les gouvernements locaux.

c. Soutien aux associations de consommateurs

Les pouvoirs publics peuvent apporter un soutien aux associations de consommateurs qui travaillent à la prise de conscience du consommateur au-delà de la recherche de son seul intérêt et de sa satisfaction pour l'amener à la conscience des interactions, des répercussions et de l'intérêt général (outils pédagogiques pour mettre en évidence les retombées sociétales des choix économiques).

Les collectivités peuvent aussi soutenir des actions d'éducation à la consommation auprès des enfants (prévention de l'obésité) ou des demandeurs d'aides ponctuelles (prévention du surendettement).

2.3. Des pouvoirs publics promoteurs aux pouvoirs publics partenaires

Comment passer d'une logique verticale de financeurs/financés à un réseau de partenaires socialement coresponsables ?

Les autorités en tant que partenaires peuvent participer à des dispositifs privilégiant la préférence locale alors qu'en tant qu'acheteurs publics, cette possibilité leur est interdite par les directives communautaires sur le respect de la libre concurrence. Relocaliser une marge de manœuvre sociale et économique et créer de nouveaux réseaux solidaires ainsi que des nouvelles formes de mutualisations et de coopération devient un enjeu majeur du développement sociétal durable pour faire un premier pas vers des modes de vie plus sobres et participatifs. Cela implique de penser en terme de multipolarités ou pour le moins d'équilibre de couples d'opposés pour créer une nouvelle dynamique sociale.

a. Responsabilité sociale partagée des acteurs économiques et mise en commun d'outils et d'espaces

Une autre valorisation des temps sociaux est possible. Le but est de donner une valeur d'échange (ou de mutualisation) à une activité jusqu'alors reléguée à la sphère privée, alors qu'elle produit une vraie plus-value sociale. De nouveaux outils de qualification/quantification sont nécessaires comme indicateurs.

La question qui se pose est d'assurer une visibilité des temps sociaux : comment donner une reconnaissance sociale, voire une expression économique à une activité d'utilité sociale (bénévolat associatif, activités liées à la petite enfance ou aux personnes âgées, entraide, transferts de savoirs, etc.) et comment l'articuler avec l'activité professionnelle ?

Les banques du temps (Systèmes d'échanges locaux - SEL, Local exchange trading system - LETS) reconnaissent la pluriactivité et organisent la lisibilité de la multicom pétence (catalogue des offres et demandes, sites internet, listes de diffusion, réunion des participants lors de bourses d'échanges). Elles permettent pour des populations économiquement fragiles voire en situation d'exclusion, un mode d'expression sociale et économique favorisant ainsi le respect de la dignité par une démarche volontaire et participative. Des liens sont créés par des échanges entre acteurs qui n'avaient pas de relations antérieures, ce qui favorise la mixité sociale et le maintien d'un cercle relationnel de soutien.

b. Création de monnaies complémentaires

Créer sa propre monnaie permet à une communauté de renouer avec la fonction de régulation des circuits monétaires, qui peuvent faire office de couveuse d'activités, offrant aux acteurs un espace d'élaboration autonome pour développer leur propre projet. L'entrée dans cet espace engage la responsabilité de toutes les parties prenantes et il y a nécessité de débats et d'adaptation à l'objectif commun : on passe d'un rapport de subordination (assistance /justification) à un rapport « peer to peer » plus horizontal dans lequel les pouvoirs publics deviennent des partenaires et défendent leur point de vue de façon participative.

Les monnaies locales favorisent un remailage local. Les entreprises communiquent sur leurs valeurs et fidélisent leurs clients, qui donnent du sens à leur consommation tout en ayant parfois des avantages commerciaux. Les pouvoirs publics peuvent participer à ce cercle vertueux en affectant une partie de cette monnaie au profit des populations les plus précaires pour les soutenir dans leurs consommation de façon non discriminante.

A titre d'exemple, le CHIEMGAUER, Région de Prien en **Bavière**, Allemagne, est une monnaie au pilotage participatif. Elle soutient la vie associative et la production locale (production biologique, énergie renouvelable, etc.) et stimule la coopération (circuits courts) entre différents acteurs : usagers, entreprises (plus de 200) et distribution. Un Chiemgauer est égal à un Euro et s'achète un Euro. La création de cette monnaie est centralisée dans une officine, puis elle est vendue à des associations sans but lucratif à raison de 100 Chiemgauer contre 97 €, qui la revendent à leurs membres ou au grand public à raison de 100 Chiemgauer contre 100 € en gagnant ainsi des Euros pour financer leurs propres activités. Les entreprises ou les commerces acceptent les Chiemgauer paritaires avec l'Euro et les utilisent dans le cercle d'échange pour leurs propres

affaires ou se les font rembourser au tarif de 100 Chiemgauer pour 95 €. Ils compensent la différence par une augmentation de leur chiffre d'affaire en Euros car l'utilisation de la monnaie locale entraîne celle de l'Euro. Cette monnaie est fondante c.à.d. qu'elle perd régulièrement de sa valeur (2% tous les 3 mois). La particularité de ce système réside dans le fait que les acteurs prennent en main leur organisation : dans un des trois principaux secteurs géographiques, les entreprises organisent mensuellement une réunion d'orientation et d'information entre les parties prenantes (promoteurs, associations, entreprises, usagers..), ce qui permet de créer une convergence d'intérêts et de lancer des propositions de développement concertées.

Il est nécessaire que la circulation de ces nouvelles monnaies soit encadrée par des chartes de responsabilités sociales partagées: ces chartes seraient renouvelées régulièrement entre leurs clients, leurs salariés et les collectivités territoriales qui les hébergent, permettant ainsi la coconstruction de préférences collectives et le renouvellement de la participation sociale des acteurs économiques (entreprises, consommateurs, services publics). Ces lieux de débat public devraient permettre de faire circuler des informations sur les retombées sociales des choix économiques et pourraient devenir des espaces d'éducation à la consommation responsable et à la responsabilité sociale.

L'information sur la spécificité des modes de production permet l'éveil de la responsabilité individuelle des consommateurs en favorisant une discrimination positive pour chaque acte d'achat. On peut espérer à terme une réduction de la consommation irresponsable et une distance critique accrue avec les productions trop bon marché pour être socialement responsables.

Les systèmes monétaires locaux représentent ainsi une solution complémentaire de financement du développement régional en ces temps de transferts de compétence aux régions sans leur donner le budget correspondant. Ils ont un impact positif sur le lien social et le développement local. Ils permettent d'irriguer une économie de proximité ou de commerce équitable encadré par une charte éthique non protectionniste ouverte à toute entreprise qui répond à ses critères sociaux et environnementaux.

3. SOUTIEN A L'ACCES A LA PRODUCTION/CONSOMMATION POUR LES PERSONNES QUI EN SONT ELOIGNEES

3.1. Production d'activités ou insertion active, ou comment aider les individus à devenir responsables de leur propre vie

La diminution de l'activité humaine dans la production due à la mécanisation/informatisation croissante (y compris des services) n'a pas généré de surcroît de richesses et de loisirs au bénéfice du plus grand nombre. Les services qui se développent de façon importante en Europe de l'Ouest sont les services à la personne sans qualification payés au salaire minimum, à temps partiel irrégulier non choisi, qui sont assurés principalement par des femmes. Cette population entre dans la catégorie des travailleurs dit pauvres, qui ont des difficultés à assurer leurs besoins fondamentaux même en travaillant. Or, une consommation individuelle responsable ne peut se développer qu'une fois les besoins vitaux assurés ; en-deçà, l'état de survie réduit tellement les choix qu'il est presque indécent d'exiger une discrimination responsable.

Le traitement actuel de la raréfaction du travail salarié comme forme d'expression et d'obtention d'une reconnaissance sociale et monétaire s'exprime trop souvent par la culpabilisation de l'individu et l'encouragement à l'excellence, à être mieux formé, plus compétitif que son voisin. Il ne remet pas en question le fait qu'il n'y a pas et qu'il y aura de moins en moins de place pour tout le monde si on continue de s'inscrire dans le même schéma. On évoque même un seuil de chômage nécessaire pour maintenir une pression vers le bas sur les salaires. Cela implique que les dispositifs actuels comportent un risque pour la réinsertion et de faire retomber les individus pas suffisamment combatifs encore plus bas. La précarité concerne davantage les femmes.

Il paraît donc légitime vouloir valoriser d'autres moyens de participation et d'inclusion sociale, qui existent déjà, mais ne donnent aucun droit économique en échange. La densité du tissu associatif européen offre une bonne visibilité de la richesse des compétences et connaissances utilisées pour animer un secteur, qui est nécessaire au fonctionnement de nos sociétés en terme de cohésion sociale. Les nouveaux indicateurs de qualification/quantification que représentent les monnaies complémentaires mentionnées ci-dessus apparaissent comme une solution pertinente pour valoriser les activités de plus en plus délaissées par les flux financiers officiels.

Il y a un consensus sur le soutien au développement d'activités individuelles sous forme de micro- ou petites entreprises, plutôt que le développement de projet associatifs ou coopératifs, bien que chaque autorité locale ait le choix d'orienter ses subventions en fonction de ses convictions sans nécessairement suivre la mode en matière sociale. Les obstacles majeurs à la création d'entreprise sont la frilosité des banques et les conditions de plus en plus difficiles d'accès au crédit, alors que se multiplie le phénomène du surendettement et d'exclusion bancaire partout en Europe.

3.2. Réinsertion active : micro-crédit et microfinance

a. 1er niveau du micro-crédit : le micro-crédit social

Des micro-prêts octroyés aux personnes exclues des circuits bancaires classiques par des professionnels de la microfinance permettent de palier au manque de moyens financiers nécessaires pour changer d'état et se réinsérer socialement.

Ce premier niveau de micro-crédit s'avère souvent nécessaire à la reprise d'activité en cas de baisse de revenus due à la diminution des aides. En effet, dans certains pays, la complexité grandissante des dispositifs publics et privés d'aides aux personnes les plus démunies et aux chômeurs organise une véritable trappe à pauvreté et a un effet dissuasif sur la reprise d'activité. Le micro-crédit peut aussi être utile pour régler d'anciennes factures et dettes de fonctionnement (loyer, quittances, etc.) qui hypothèquent un fonctionnement social normal.

Il existe des établissements de crédit paramunicipaux qui prêtent sur gage, c'est-à-dire en laissant un objet de valeur en échange, qui sera vendu si la personne ne peut rembourser l'emprunt (micro-crédit social traditionnel).

b. 2e niveau du micro crédit : le micro-crédit professionnel

Ces micro-prêts permettent aux porteurs de projets individuels de développer leur propre activité. Ils sont présentés comme une solution d'avenir en regard de la perte régulière d'emplois salariés industriels et d'emplois de services. Mais le risque est élevé et plus d'un tiers de ces microentreprises ne survivent pas à la première année d'exercice.

Au Danemark, une innovation originale la « Jak bank » reprend le principe des tontines⁵. La mutualisation des épargnes pour recréer une banque non spéculative permet de construire un fonds de roulement pour les prêts accompagnés d'un système de points de bonification, qui donne lieu à la fois à des prêts sans intérêts et à l'épargne solidaire.

c. Microfinance

Les techniques de la microfinance ne s'improvisent pas et il est conseillé aux collectivités de développer des partenariats avec des professionnels reconnus du secteur. Par contre, le repérage en amont du public en capacité de s'autonomiser grâce à un tel dispositif et l'accompagnement en aval des porteurs de projets est de la compétence des collectivités territoriales. L'organisation de soutien logistique et l'accompagnement social qui est financé ainsi

⁵ Un type de placement qui combine les traits d'une rente, d'une assurance vie de groupe et d'une loterie.

sur fonds publics est largement rentabilisé par l'accroissement de la participation sociétale et économique du micro- ou du petit entrepreneur et c'est tout le territoire qui en bénéficie.

3.3. Structures coopératives d'activités ou couveuses d'entreprises

L'accompagnement et la mutualisation des outils et des compétences d'aides à la logistique et à la gestion sont portés par une structure unique et les porteurs de projets testent leurs activités dans un cadre protégé. Il existe beaucoup de dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise, qui comprennent conseils, formations, cautionnement et prêts. Les organisations qui font un pas de plus pour protéger le futur entrepreneur sont des « couveuses d'activités » qui salarient les porteurs de projets ou leur offrent un statut de stagiaire de la formation professionnelle le temps de démarrer et tester leur projet. En France, ce sont des coopératives d'activités et d'emplois qui offrent ce statut de salarié : le futur entrepreneur s'implique dans la vie de la coopérative et peut même y rester tout en poursuivant le développement de sa propre activité (surtout dans le domaine des services et de l'artisanat). Le séjour dans ce type de structure peut être limité dans le temps ou non.

Les coopératives d'activités et d'emplois se rapprochent du fonctionnement des structures d'insertion et sont subventionnées pour moitié environ, le reste provenant du bénéfice de leurs activités.

3.4. Entreprises d'insertion

Les exemples précédents sont pertinents pour des individus qui ont conservé une autonomie et une capacité d'agir suffisante, mais nous assistons à la montée en puissance de personnes en difficultés sociales, relationnelles et psychologiques souvent dues à des expériences professionnelles traumatisantes ou un trop long éloignement de la sphère du travail. Ces personnes ont besoin d'un accompagnement plus personnalisé et global, ce que peuvent leur apporter les structures d'insertion par l'activité économique. Ces structures ont pour objectif de proposer au bénéficiaire un contrat de travail dans un secteur économique classique au terme de son parcours d'insertion.

Mais il existe des populations qui ont besoin de mesures intermédiaires : jeunes sans qualification, personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, personnes handicapées . Cela concerne les emplois occupationnels de marchés de services avec un appui et un accompagnement à l'emploi, de la formation, des expériences préqualifiantes ou certifiantes.

L'insertion par l'activité économique a deux niveaux distincts et reconnus par les lois européennes : d'une part, les structures qui produisent des biens et des services en vue de leur commercialisation et qui agissent dans le secteur marchand, d'autre part, les structures qui développent des activités d'utilité sociale en s'appuyant, le cas échéant, sur des prestations marchandes. Situées en amont du secteur marchand, elles prennent en charge dans le cadre d'actions d'insertion les personnes les plus éloignées de l'emploi et qui sont pour l'essentiel rémunérées par des fonds publics. Les collectivités publiques soutiennent ces processus par leurs commandes, des marchés de qualification et d'insertion professionnelles, l'activité de production n'étant que le prétexte et le support de la démarche d'insertion.

3.5. Etablissements et services d'aide par le travail pour personnes handicapées

Il existe des établissements et des services d'aide par le travail dans lesquels la majorité des travailleurs est constituée de personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. Cette disposition trouve son fondement dans l'article 26 de la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et des services. Selon cette directive,

les ateliers protégés et les programmes d'emplois protégés contribuent de manière efficace à la réinsertion des personnes handicapées dans le marché du travail. Comme de tels ateliers pourraient « ne pas être en mesure de remporter des marchés dans des conditions de concurrence normale », il est prévu que « les Etats membres puissent réserver le droit de participer aux procédures de passation de marchés publics à de tels ateliers ou en réserver l'exécution dans le cadre d'emploi protégés ».

Ces dispositifs font l'objet d'une discrimination positive dans le cadre des clauses de mieux disant social des marchés publics et une directive européenne en cours de discussion sur les aides d'Etat reconnaît la légitimité d'une correction par les autorités publiques des défaillances du marché. Ainsi à travers la commande publique et donc la consommation des services de l'Etat et des collectivités territoriales, s'applique une politique de responsabilité sociale partagée.

Les autorités locales contribuent souvent à sélectionner le public qui intègre ces dispositifs. Une bonne prise en charge en amont dans un parcours d'insertion bien construit transforme la clause « contrainte du maître d'ouvrage » en clause « offre de service aux entreprises ». L'argent public finançant l'insertion retourne aux collectivités territoriales et fournit de la main-d'œuvre aux entreprises dans des secteurs où elle est parfois rare (celui du bâtiment, par exemple), créant un jeu à somme positive au bénéfice de tous et surtout des travailleurs en insertion.

3.6. Consommation des populations économiquement et socialement fragilisées : les épiceries solidaires

Ces structures permettent aux foyers vivant en-dessous du seuil de pauvreté d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène à des prix largement inférieurs à ceux pratiqués dans le commerce.

Le principe est le suivant : des produits alimentaires issus à 60% des invendus des hypermarchés et à 40% des banques alimentaires sont vendus à 20% de leur prix initial à des familles dans le besoin. Celles-ci peuvent être adressées aux épiceries par les municipalités et les services sociaux pour une période de 6 mois, qui peut être renouvelée. Les locaux des épiceries sont le plus souvent mis à disposition par les mairies et les épiceries sont autogérées par leurs salariés (emplois aidés) et bénévoles. De plus, elles se prêtent facilement à l'apprentissage des techniques de ventes par les travailleurs en réinsertion.

3.7. Services sociaux d'intérêt général

Il s'agit de contester la prééminence des règles de la concurrence et de la libre circulation et d'introduire d'autres principes de régulation comme la coopération, la solidarité, la redistribution dès lors que l'on est en présence de missions d'intérêt général caractérisées. Une gouvernance mixte des services sociaux est une réalité dans de nombreux secteurs et pays où peuvent coexister objectifs nationaux, espaces locaux de concertation entre parties prenantes, mise en concurrence des prestataires pour leur réalisation. Plus largement, il s'agit de reconnaître que la pluralité des principes de gouvernance économique renvoie aussi à la pluralité des prestataires (public, privé lucratif, privé non lucratif) et à la mixité et à la mutualisation des ressources (marchandes, non marchandes, non monétaires).

4. STRUCTURES D'APPUI ET DISPOSITIFS JURIDIQUES

4.1. Outils

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

L'OCDE a ouvert un service de dépôt de plainte sur le comportement des multinationales en matière sociale et environnementale pour les ONG, les syndicats et les citoyens. Il existe un point de contact dans chaque pays. Les plaintes portent surtout sur les droits de l'homme, la liberté syndicale, la consultation des salariés. L'avis de l'OCDE n'est que consultatif, sans caractère

juridictionnel, mais peut s'avérer dissuasif à cause de la publicité et de la mauvaise image qu'elle génère pour l'entreprise : www.oecd.org/dataoecd/5/37/33734852.pdf.

Bilan social et reporting participatif

Le « Global reporting initiative » est un outil de bilan sociétal et de dialogue social multipartite pour les PME : www.globalreporting.org .

Les *agendas 21* relient l'aspect sociétal à l'aspect environnemental. Ils servent de support à la concertation des différentes parties prenantes sur un même territoire. Les bases sont universellement partagées mais chaque territoire peut choisir les thématiques qu'il va développer. Les orientations non contraignantes sont surtout pédagogiques et informatives, mais débouchent parfois sur de belles réalisations. Les agendas 21 ont l'avantage d'être très médiatisés et utilisés partout en Europe.

« *Clean Clothes Campaign* » informe les consommateurs et interpelle des multinationales pour défendre le droit des travailleurs et améliorer leurs conditions de travail partout dans le monde : www.cleanclothes.org .

4.2. Réseaux

Les exemples suivants de réseaux peuvent être mentionnés :

- Associations de consommateurs européennes: ASECO (Alliance for Social and Ecological Consumer Organisations) : www.aseconet.org
- Conseil international pour les initiatives locales environnementales (ICLEI): la branche européenne est à l'origine de la campagne Procura +, pour l'insertion des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics : www.procuraplus.com
- Branche européenne des cités unies : le site suivant propose une intervention sur les appels d'offre à vocation sociale : www.eurocities.org/ .

5. PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT POUR LES POUVOIRS PUBLICS

5.1. Préconisations au niveau local

L'intervention des pouvoirs publics visant à corriger les insuffisances du marché trouve sa légitimité dans la recherche de possibilités économiques locales pour la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté ; il y a nécessité de préserver une autonomie locale pour apporter un début de réponse aux besoins vitaux suivants :

- se loger : partenariat ville-campagne pour la réhabilitation de zones rurales en voie de désertification avec programmes d'accompagnement à l'installation des néoruraux ;
- se nourrir , se vêtir, s'équiper: mise à disposition de terrain cultivables par les municipalités et de locaux pour favoriser l'organisation des circuits courts cultivateurs/consommateurs ; épiceries solidaires (emplois subventionnés, mise à disposition de locaux).

Echanger, entretenir une implication sociale et une équité de proximité

- Espace d'échange et de recyclage de services et de produits d'occasion et de compétences et savoirs-faires inusités: Systèmes d'échanges locaux (SEL), banques du temps, bourse d'échanges de compétences.
- Création de nouveaux indicateurs de qualification /quantification pour valoriser des temps d'implication citoyenne à plus-value sociale et de la production locale dite non rentable.

- Création de chartes de responsabilités sociales partagées entre les différentes parties prenantes sur un même territoire, création d'un espace de production et de consommation équitable.

S'informer, acquérir des savoirs et des compétences indispensable pour une réinsertion sociale

- Espaces publics numérisés équipés en logiciels libres pour réduire les coûts d'installation et de maintenance avec des programmes d'éducation populaire (public en insertion, personnes âgées, etc.).

- Portail Internet avec toute la production locale à plus value sociale : communication et visibilité du marché commun équitable, comme par exemple la carte Ecoplus de Heidelberg, en Allemagne, qui ouvre droit à des réductions sur les produits et services issus de ce marché (<http://umweltpluskarte.oekostadt.org>.)

Insertion par l'économie grâce aux marchés publics

- Généralisation de l'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics en formant les élus et les techniciens.

- Mise en place d'un facilitateur de clauses sociales, interface entre les entreprises classiques, les structures d'insertion et les collectivités territoriales.

- Pour les collectivités trop petites, mutualisation des achats par une centrale d'achats commune qui intègre des clauses sociales (et environnementales) dans ses appels d'offres et qui contrôle l'activité d'insertion dans l'exécution des services, qui applique éventuellement des sanctions en cas de non respect des engagements par l'entreprise.

5.2. Préconisations au niveau national

- Création de socio-labels

- pour la production (entreprises qui sous-traitent ou distributeurs européens) issue de pays qui n'interdisent pas le travail des enfants et qui ne garantissent pas la liberté syndicale, etc,
- pour la production européenne permettant la mise en place d'actions d'insertion par l'économie ou fournie dans le cadre d'entreprises de travail protégé,
- pour les services garantissant un minimum de formation et d'accompagnement pour les personnes en insertion.

- Campagnes d'information sur les consommations irresponsables relayées par la presse et proposées dans les établissements scolaires : lutte contre l'obésité, la surconsommation télévisuelle, l'usage des drogues, le surendettement, etc.

5.3. Préconisations au niveau européen

- Création d'un indicateur social sur le modèle de l'empreinte écologique : l'empreinte sociale.

- Création d'une sociotaxe sur le modèle des écotaxes pour toutes les importations qui ont une empreinte sociale trop élevée.

- Inclusion de critères sociaux dans les choix d'attribution des fonds européens au niveau des appels d'offres quel que soit le sujet ou au niveau des conditions d'exécution des projets (par

exemple, obligation d'attribuer un pourcentage d'emplois à des structures d'insertion par l'économie dans la mise en œuvre du projet).

CONCLUSION

L'Europe peut contribuer à réguler la mondialisation devenue incontrôlable. Quel autre acteur de poids peut peser sur la scène internationale pour mettre en avant des notions comme la responsabilité sociale, la défense de l'environnement, la santé publique et la sécurité ?

L'Europe représente un des plus grands marchés du monde. Si ce marché se donner des conditions d'accès qui défendent sa vision du bien commun pour une participation équitable du plus grand nombre à l'activité socio-économique et à la consommation responsable, les répercussions sur le reste du monde s'en feront sentir.

M. José Emmanuel Barroso, Président de la Commission européenne, a évoqué la « protection sans protectionnisme », donc agir contre l'irresponsabilité sociale avant que celle-ci ne nous revienne en boomerang. Un récent colloque du MEDEF, syndicat patronal français, du 19 février 2008 « C'est l'Europe que je préfère : faut-il se protéger quand on a des responsabilités sociales et environnementales ? » a abondé dans ce sens en présence d'un représentant de la Commission européenne en charge du commerce.

A travers les exemples cités dans le présent rapport, il apparaît que l'enjeu n'est pas de céder au repli identitaire, ni de se limiter à porter la parole des Droits de l'Homme au reste du monde. Mettre en avant la « préférence communautaire » permet d'ancrer la responsabilité sociale en règle du jeu incontournable vis-à-vis des partenaires non européens comme clef d'accès à un marché commun éthique. Il s'agit, en fait, de proposer une structure à la mondialisation à partir de l'espace européen.